

Premières hautes écoles spécialisées dès 1997 : les hautes écoles en pleine mutation

Autor(en): **Stuber, Andreas**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **23 (1996)**

Heft 5

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-912447>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



L'apprentissage professionnel en Suisse jouit toujours d'une bonne renommée. (Photos: Keystone)

Reconnaissance des diplômes: interview avec Rudolf Natsch*

«Pouvoir travailler à l'étranger»

«Revue Suisse»: La réponse aux Suisses de l'étranger qui se renseignent sur la validité de leur diplôme en Suisse est «selon les cantons», «suivant l'université» ou même «selon la faculté». Alors ne devrions-nous pas commencer par balayer devant notre porte avant de chercher à conclure des conventions internationales sur la reconnaissance des diplômes?

Rudolf Natsch: Il faut faire l'un et l'autre. Nous avons un intérêt primordial à ce que nos diplômés suisses soient reconnus à l'étranger. Nous ne pouvons cependant pas seulement demander, il nous faut aussi donner. Peut-être que le débat sur l'Europe donnera une certaine impulsion aux efforts déployés dans ce sens à l'intérieur du pays.

l'étranger, d'un niveau comparable à celui d'une haute école spécialisée. Nous voulons cependant encore un peu plus, car il ne s'agit pas seulement que nos écoles soient reconnues formellement comme équivalentes. En fin de compte, ce sont les meilleurs qui l'emportent.

Un des principaux atouts de la Suisse, c'est son haut niveau de formation. La reconnaissance réciproque des diplômes ne conduit-elle pas à un nivellement vers le bas?

Il serait tout à fait présomptueux de prétendre cela. Lors des négociations sur l'EEE, l'opinion prévalait que la reconnaissance mutuelle des diplômes était nécessaire, mais chaque pays a laissé entendre qu'il sacrifiait un peu la qualité de ses propres diplômes sur l'autel commun. L'opinion selon laquelle son propre système est le meilleur est largement répandue, pas seulement en Suisse. D'un point de vue objectif, tous ces pays sont capables d'offrir une bonne formation.

Qui est le plus intéressé à la reconnaissance mutuelle des diplômes, la Suisse ou l'UE?

Au risque que mes déclarations soient lues à Bruxelles: c'est nous, parce qu'il est important pour eux personnellement, mais aussi pour toute notre économie, qui est axée sur l'exportation.



Rudolf Natsch: «En fin de compte, ce sont les meilleurs qui l'emportent.» (Photo: Michael Stahl)

Les choses sont effectivement en train de changer, avec la réforme de la maturité et l'introduction de la maturité professionnelle et des hautes écoles spécialisées. Ces changements résultent-ils avant tout de contraintes extérieures?

Je n'aimerais pas parler de contrainte, mais il est certain que le débat sur l'intégration a été la cause déterminante qui nous a amenés à faire quelque chose. Nous aurions très bien pu créer des hautes écoles spécialisées il y a 20 ans déjà, mais aujourd'hui nous avons été obligés de faire ce pas. Grâce à notre réseau bien organisé d'écoles d'ingénieurs, il sera possible de réaliser cette réforme dans un délai relativement court. La formation dans des écoles d'ingénieurs est aujourd'hui déjà, en comparaison avec

Premières hautes écoles spécialisées dès 1997

Les hautes écoles en pleine mutation

Le paysage universitaire suisse est en train de se réorganiser de fond en comble. Aux universités et écoles polytechniques fédérales viendront s'ajouter, dès l'automne 1997, probablement huit hautes écoles spécialisées. Il s'agit de la plus importante réforme de la formation de ces dernières décennies. Et tout se passe étonnamment rapidement.

Le compte à rebours a débuté. Une telle entreprise ne va pas de soi en Suisse dans le domaine de l'éducation, marqué du sceau du fédéralisme. Surtout s'il s'agit de la plus importante et la plus onéreuse réforme depuis des

Andreas Stuber*

décennies dans le domaine de la formation. L'enseignement commencera en 1997 dans les hautes écoles spécialisées, qui, en l'état du projet, seront vraisemblablement au nombre de huit: une en Suisse romande, une dans le canton de Berne, une dans celui de Soleure, une (peut-être deux) dans le canton d'Argovie, une pour les deux Bâle, une en Suisse centrale, une pour Zurich et la Suisse orientale et une au Tessin.

Ces hautes écoles spécialisées viendront compléter les universités cantonales existantes et les deux Ecoles polytechniques fédérales; elles seront davantage axées sur la pratique et contri-

*L'auteur est rédacteur à la rubrique suisse du quotidien bernois «Der Bund».

bueraient à promouvoir la collaboration avec les petites et moyennes entreprises dans le domaine de la recherche et du développement.

Elles ont également pour objectif d'ouvrir la voie universitaire aux jeunes qui se sont engagés au départ dans un apprentissage professionnel traditionnel.

Coûteux et complexe

Cette réforme n'est pas précisément bon marché: la mise en place de ces hautes écoles entre 1997 et 2003 coûtera 5,4 milliards de francs dont 1,6 milliard au maximum seront à charge de la Confédération. Cela représente un surplus de dépenses de 600 millions de francs par rapport au soutien que la Confédération accorde aujourd'hui aux écoles spécialisées – ce qui n'est pas une broutille dans une période de crise financière. Et le projet n'est pas non plus facile à réaliser, puisqu'il existe encore aujourd'hui 29 écoles techniques supérieures (ETS) comptant quelque 10 000 étudiants, 14 écoles supérieures de cadres pour l'économie et l'administration (ESCEA) aux-

quelles sont inscrits 2 200 étudiants, ainsi que sept écoles supérieures d'arts appliqués (ESAA) formant 330 étudiants. Toutes ces écoles souhaitent naturellement être reconnues par la Berne fédérale comme haute école spécialisée: à cet effet, elles se réunissent en unités d'écoles spécialisées en appliquant différentes formes d'organisation (par ex. holding).

Pourquoi aller si vite?

Malgré les coûts élevés et des structures complexes, cette réforme avance rapidement. Le Conseil fédéral avait présenté son projet de loi en juin 1994; le Conseil des Etats l'avait déjà approuvé en janvier 1995, suivi par le Conseil national en automne de la même année; les ordonnances d'exécution sont élaborées cette année et la reconnaissance des écoles par la Confédération aura lieu l'an prochain. Parallèlement, les cantons procèdent aux adaptations législatives nécessaires et certains, comme le canton d'Argovie, profitent de l'occasion pour réaliser de vieux rêves d'universités.

Les hautes écoles spécialisées doivent permettre en partie le rattachement manqué à l'Espace économique européen en hiver 1992; leurs diplômés seront eurocompatibles. Mais tout aussi importants sont les espoirs quant aux répercussions pour l'économie: les hautes écoles spécialisées sont considérées comme des investissements pour l'avenir du pays.

Une certaine critique quand même

Le rythme très soutenu de cette réforme a suscité un certain scepticisme dans les sphères politiques: certains ont trouvé par exemple qu'on avait manqué l'occasion de réaliser un édifice commun sur le «grand chantier» de la formation. Et il est vrai qu'on n'engagera la réforme de l'apprentissage professionnel qu'après le lancement des hautes écoles spécialisées, alors que ces dernières en constituent en quelque sorte le prolongement logique. On a également souligné l'absence de coordination avec les universités, où diverses réformes sont en cours sans qu'ait été étudiée la question des conséquences pour les hautes écoles spécialisées.

Des critiques se sont élevées également contre le fait que la Confédération porte avant tout son effort, dans un premier temps, sur des filières techniques et commerciales, donc des professions plutôt «masculines», alors que les professions à prédominance féminine, telles que celles du domaine de la santé et du travail social, ne seront concernées que dans une seconde phase. La Confédération avait fait valoir qu'il s'agissait de domaines relevant de la compétence cantonale et qu'elle s'occupait en priorité des professions reconnues par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail. Néanmoins il y aura cependant, dès l'automne 1997 déjà, des hautes écoles spécialisées des beaux arts et, plus tard, dans les domaines de la santé et du travail social, dans le canton de Berne par exemple. Mais ces établissements seront supportés par les cantons exclusivement et commenceront avec un nombre limité de filières.